



Texte de
Joël Dath

Le Parc naturel Viroin-Hermeton

De la conservation de la nature
au développement durable d'une région...

a déjà 20 ans !

Gestion des pelouses par pâturage © A Cambier

En juin 1998, sur initiative des Cercles des Naturalistes de Belgique, un parc naturel était reconnu par le Gouvernement wallon dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse: le Parc naturel Viroin-Hermeton, recouvrant les communes de Viroinval et de Doische, était né. Les premiers engagements furent effectués en janvier 2000 – un secrétaire, un technicien et un ouvrier – et les bureaux se situaient alors à Mazée, face à l'église.

D'UN PARC NATUREL VOUÉ EXCLUSIVEMENT À LA CONSERVATION DE LA NATURE...

À l'époque, c'est un décret datant de 1985 qui régissait les missions des Parcs naturels et axait leurs objectifs sur la conservation de la nature et la sensibilisation au patrimoine. Sur les tiennes calcaires du Viroin, la gestion des pelouses calcicoles à l'aide de chèvres et de moutons était en plein essor. Le Parc, collaborant avec le DNF, veillait au contrôle des rejets en effectuant, entre autres, les rotations des troupeaux.

En 2004, suite à une décision politique bien malvenue, Doische se retirait du giron du Parc naturel et la commune de Viroinval, consciente du potentiel de développement de la structure, décidait de continuer seule l'aventure. Deux chargés de missions furent engagés dans la foulée. Les premiers projets se mirent en place et des actions concrètes en faveur du patrimoine furent développées

avec, petit à petit, de plus en plus de partenaires régionaux. La dynamique "Parc naturel" était en marche.

... À UN VÉRITABLE LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2008, à l'instar de la charte des PNR français, le Gouvernement wallon amende le décret fixant les différentes missions des Parcs naturels en ouvrant leur panel d'activités à toutes les thématiques du développement durable. Le Parc naturel devient alors une véritable "boîte à outils" pour la concrétisation de projets inspirés par les collectivités et les habitants de son territoire.

Ainsi, outre la protection de l'environnement au sens strict, l'aménagement du territoire, le développement économique et la sensibilisation du public sont au menu de notre travail quotidien. Plus concrètement, ces axes de travail se traduisent, entre autres, par une recherche de la préservation du caractère paysager typique, par le soutien fort à l'agriculture et au tourisme et par une meilleure vulgarisation de notre richesse patrimoniale, tant à destination des habitants que des touristes de passage.

Dans le cadre de ses nouvelles missions, en 2013, le Parc naturel se lance dans l'organisation d'un marché du Terroir et de l'Artisa-

Le marché du terroir est un réel succès © Arielle Guillaume





GT pédestre © Levacq Corentin

nat. Depuis lors, ces rencontres bimensuelles dans un espace convivial entre les producteurs, les artisans régionaux et le public sont un réel succès.

DES MISSIONS BIEN AU-DELÀ DES FRONTIÈRES COMMUNALES

Depuis quelques années maintenant, cette réflexion transversale du Parc s'est étendue au-delà de Viroinval et plusieurs projets se sont ouverts aux communes environnantes, et ce, même jusqu'au-delà de la frontière. Nous sommes convaincus, comme d'autres Parcs naturels en Europe, que des enjeux partagés justifient d'agir à l'échelle de périmètres dictés non par des logiques administratives, mais bien par les réalités de terrain. Ces réflexions nous ont poussés, en premier lieu, à répondre favorablement à un appel à projets du Commissariat général au Tourisme visant la valorisation touristique de nos forêts. Le projet "Forêt du Pays de Chimay" a ainsi vu le jour en 2010, comme autour de Saint-Hubert, en Forêt d'Anlier ou dans la Semois. Regroupant les entités de Doische, Viroinval, Couvin, Chimay, Momignies, Sivry-Rance, Philippeville et Froidchapelle, ce projet piloté conjointement par le Parc naturel et la Maison du Tourisme "Pays des Lacs" a, depuis lors, bien fait ses preuves en ce qui concerne les retombées touristiques régionales.

Cette aventure fructueuse est d'ailleurs poursuivie avec les mêmes collaborations transcommunales dans le cadre du Plan wallon de développement rural. Ainsi, dès 2019 et sur base de fiche-projets rentrées par les Communes, les cascades seront fonctionnelles dans le parc communal de Nismes. À court terme, Couvin pourra bénéficier d'une Maison de la Forêt sur le site des Grottes de Neptune et un labyrinthe végétal devrait voir le jour à Chimay.

Partant de ce projet et de ce même territoire d'actions étendu, le Parc naturel a décidé

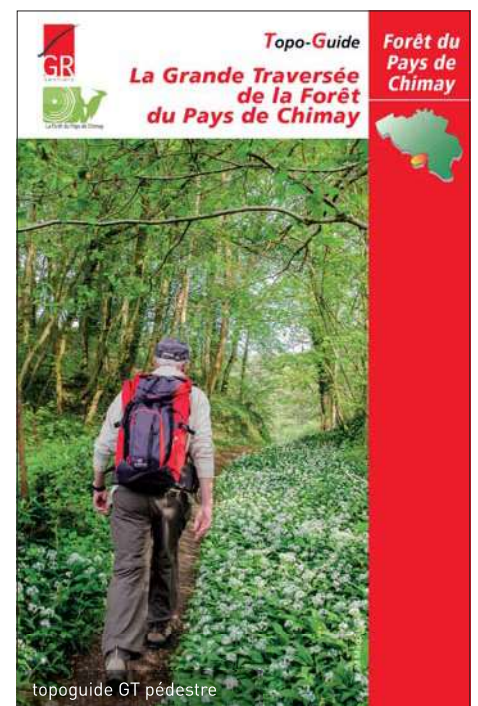
d'encore passer un cap et de traverser la frontière. Profitant de la programmation "Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen¹", il a rejoint, avec ses amis français du Parc naturel régional des Ardennes (PNRA²), le projet "Ardenne Attractivity³", porté par le Groupement européen d'intérêt économique "Destination Ardenne". Des actions visant la mobilité douce et le packaging touristique sont ainsi mises en place depuis plus d'un an sur nos territoires, mais à l'échelle transfrontalière, cette fois.

En octobre 2015, le Parc naturel se portait candidat, avec succès, en tant que structure porteuse du Guichet de l'Énergie des Arrondissements de Philippeville et de Dinant. Cette opportunité nous a permis de développer une nouvelle thématique au sein de l'équipe du Parc: aider les collectivités, entre autres, dans la concrétisation de leurs Plans d'Actions en faveur de l'Énergie Durable (PAED), mais également de dispenser une information neutre et objective ainsi que des conseils personnalisés entièrement gratuits à tous les citoyens désireux d'en savoir plus en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

DEMAIN, UN TERRITOIRE D'ACTION QUATRE FOIS PLUS GRAND, TOURNÉ VERS L'EUROPE

À l'heure d'écrire ces lignes, le Parc naturel Viroin-Hermeton fête ses 20 années d'existence et est en voie d'agrandissement de son territoire. En 2017, les Conseils communaux de Couvin et de Philippeville ont voté à l'unanimité l'inclusion de leurs entités respectives dans le Parc naturel. Dès 2019, et suite à une longue procédure administrative, la superficie couverte par le Parc sera multipliée par quatre (près de 50.000 hectares) et sa population multipliée par cinq (près de 30.000 habitants), donnant ainsi le change aux Parcs naturels régionaux voisins des Ardennes et de l'Àvesnois avec qui une coupole de coordination européenne est à l'étude.

De part et d'autre d'une frontière qui s'efface peu à peu, les Parcs naturels, véritables laboratoires de développement durable, sont porteurs d'un projet de territoire qui recherche l'équilibre entre la préservation des richesses naturelles et paysagères, l'expansion économique et la valorisation de ce patrimoine. Grâce à leur dynamique d'expérimentation, d'innovation de techniques exportables, de partage des connaissances et de mutualisation des ressources, ils s'ouvrent des perspectives accrues en matière de coordination de plus vastes projets de développement, toujours dans un esprit d'amélioration du cadre de vie naturel, social et économique des habitants de leur territoire.



1. Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen
2. Parc naturel régional des Ardennes
3. Ardenne Attractivity